

Procedure file

Informations de base		
DEC - Procédure de décharge	2006/2074(DEC)	Procédure terminée
Décharge 2005: budget général CE, Cour des Comptes		
Sujet 8.70.03.07 Décharges antérieures		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	CONT Contrôle budgétaire		20/04/2006
		PPE-DE CASPARY Daniel	
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	AFET Affaires étrangères	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	DEVE Développement	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	INTA Commerce international	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	BUDG Budgets	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	ECON Affaires économiques et monétaires	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	EMPL Emploi et affaires sociales	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	ENVI Environnement, santé publique et sécurité alimentaire	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	ITRE Industrie, recherche et énergie	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	IMCO Marché intérieur et protection des consommateurs	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	TRAN Transports et tourisme	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	REGI Développement régional	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	AGRI Agriculture et développement rural	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
PECH Pêche	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.		
CULT Culture et éducation	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.		
JURI Affaires juridiques	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.		
LIBE Libertés civiles, justice et affaires intérieures	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.		

	AFCO Affaires constitutionnelles	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	FEMM Droits de la femme et égalité des genres	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	PETI Pétitions	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil Affaires économiques et financières ECOFIN	Réunion 2787	Date 27/02/2007
Commission européenne	DG de la Commission Budget	Commissaire KALLAS Siim	

Evénements clés			
26/07/2006	Publication du document de base non-législatif	SEC(2006)0915	Résumé
14/12/2006	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
27/03/2007	Vote en commission		Résumé
30/03/2007	Dépôt du rapport de la commission	A6-0107/2007	
24/04/2007	Résultat du vote au parlement		
24/04/2007	Débat en plénière		
24/04/2007	Décision du Parlement	T6-0108/2007	Résumé
24/04/2007	Fin de la procédure au Parlement		
15/07/2008	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de procédure	2006/2074(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
Base juridique	Règlement du Parlement EP 100
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	CONT/6/43589

Portail de documentation					
Document de base non législatif		SEC(2006)0915 JO C 263 31.10.2006, p. 0001	26/07/2006	EC	Résumé
Cour des comptes: avis, rapport		N6-0039/2006 JO C 263 31.10.2006, p. 0001	31/10/2006	CofA	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE382.614	10/01/2007	EP	
Amendements déposés en commission		PE386.385	06/03/2007	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A6-0107/2007	30/03/2007	EP	

Texte adopté du Parlement, lecture unique	T6-0108/2007	24/04/2007	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2007)2625/2	31/05/2007	EC	

Acte final

[Budget 2008/502](#)
[JO L 187 15.07.2008, p. 0061](#) Résumé

Décharge 2005: budget général CE, Cour des Comptes

OBJECTIF : présentation des comptes annuels définitifs des Communautés européennes pour l'exercice 2005 - Autres institutions : section V-Cour des Comptes.

CONTENU : le présent document établit le montant des dépenses et le bilan financier de la Cour des Comptes pour 2005 et présente une analyse de la gestion financière de cette Institution. Les crédits disponibles pour le budget de la Cour pour l'exercice 2005 étaient de 107 Mios EUR, utilisés à hauteur de 87%.

Grands axes des dépenses de l'année 2005 : l'exécution budgétaire de la Cour est essentiellement caractérisée par une sous-exécution des dépenses de personnel en exercice et des dépenses liées (frais de réunions, etc.).

Modifications des dotations budgétaires : au cours de l'année, la Cour a réalisé une quinzaine de virements de crédits plus ou moins importants pour un montant total de 2,19 Mios EUR. Ces virements ont permis à l'institution de faire face à des dépenses sous-évaluées sur certains postes.

Au total, la Cour a opéré :

- § 2 virements entre chapitres de l'ordre de 242.000 EUR ;
- § 5 virements de crédits entre articles pour un montant général de 1.681.700 EUR ;
- § 9 virements de postes à postes pour un montant total de 194.618 EUR.

Globalement, les dépenses de l'exercice ont totalisé un montant de 87,2 Mios EUR équivalant à 81,45% des crédits prévus (hors reports de crédits de l'année antérieure). L'annulation de quelque 13,5 Mios EUR (soit plus de 12% du budget de l'institution) était due en très grande partie à une sous-utilisation de dépenses de personnel en activités (Titre I ? poste 11).

Les autres faits saillants de l'exécution budgétaire de la Cour des Comptes peuvent être résumés comme suit :

Titre I (Dépenses de personnel) : ce titre budgétaire est principalement marqué par un net recul des dépenses de personnel (seulement 86% d'utilisation en 2005) en raison du retard pris dans le recrutement du nouveau personnel lié à l'élargissement. Par voie de conséquence, toutes les dépenses liées au personnel (frais de missions, ?) ont également diminué. On notera également le taux très peu élevé d'utilisation des dépenses d'échange d'experts (moins de 60%), bien que ce taux soit en nette augmentation par rapport à l'année précédente (à peine 24% en 2004). Cette tendance à la hausse tendrait à démontrer le fait que la politique de détachement de la Cour commence à porter ses fruits et que ce poste pourrait voir ses dépenses augmenter dans les années à venir.

Titre II (Dépenses de fonctionnement) : les dépenses de fonctionnement ont été marquées par un net ralentissement des dépenses liées aux réunions (à peine 44%) : les contacts entre comités et sous-comités et entre experts de la Cour et ceux des États membres ou d'autres institutions (prévus en nombre initialement) ont été plus faibles que prévu. Les dépenses d'information et de communication ont également été ralenties (taux d'utilisation de moins de 60%).

Politique immobilière de la Cour des comptes : en ce qui concerne l'extension des bâtiments de la Cour à Luxembourg (immeuble K.2), celle-ci se dit satisfaite des travaux initiés en 2001 et achevés en 2004. Ces bâtiments ont été occupés dès octobre 2003. Comme l'année dernière, les montants sont en cours d'analyse et seront prochainement proposés à l'autorité budgétaire pour évaluation. En 2005, la garantie bancaire de 10 Mios EUR (fonds mis à la disposition du « Project Manager » des travaux, par virement sur un compte spécial, et dont la Cour était titulaire à des conditions spéciales) a été résiliée puisqu'elle n'était plus nécessaire. Les intérêts de ce compte pour l'année 2005 (au profit de la Cour sous forme de recettes budgétaires) se montent à 52.652 EUR.

Pour connaître le montant des dépenses de la Cour des Comptes au cours de l'exercice 2005, se reporter à la synthèse chiffrée annexée.

Décharge 2005: budget général CE, Cour des Comptes

La commission a adopté le rapport de Daniel CASPARY (PPE-DE, DE) accordant la décharge à la Cour des comptes européenne pour 2005. Dans la résolution qui accompagne le rapport, la commission a réaffirmé l'espoir du Parlement qu'il sera possible de mettre au point "une structure plus rationnelle" pour la CCE avant le prochain élargissement, et a demandé à la Cour d'étudier les modèles existants en vue de réduire le nombre total de ses membres, notamment la possibilité d'un système de tournante similaire à celui qui s'applique au conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne ou un système comportant un contrôleur général unique.

Le rapport fait remarquer que les déclarations des intérêts financiers des membres de la CCE sont conversés de manière confidentielle par le président de la CCE, et que, par principe et dans l'intérêt de la transparence, les membres de toutes les institutions de l'UE devraient être tenus de présenter ces déclarations, qui devraient être accessibles sur l'Internet via un registre public.

Enfin, le rapport note avec préoccupation que la CCE a du mal à recruter du personnel qualifié pour plusieurs postes sur la base des concours organisés par l'EPSO.

Décharge 2005: budget général CE, Cour des Comptes

OBJECTIF : octroi de la décharge à la Cour des comptes pour l'exercice 2005.

ACTE LÉGISLATIF : Décision 2008/502/CE du Parlement européen concernant la décharge sur l'exécution du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2005 (Section V ? Cour des comptes).

CONTENU : avec la présente décision, le Parlement européen donne décharge au Secrétaire général de la Cour des comptes sur l'exécution du budget pour l'exercice 2005.

La décision est conforme à la résolution du Parlement européen approuvée le 24 avril 2007 et comporte une série d'observations qui font partie intégrante de la décision de décharge (se reporter au résumé de l'avis du 24/04/2007).

Décharge 2005: budget général CE, Cour des Comptes

En adoptant le rapport de M. Daniel CASPARY (PPE-DE, D), le Parlement européen se rallie totalement à la position de sa commission du contrôle budgétaire et donne décharge au Secrétaire général de la Cour des comptes sur l'exécution de son budget pour 2005.

Ce faisant, le Parlement émet un certain nombre de recommandations dont il faut tenir compte au moment d'octroyer la décharge.

Le Parlement constate tout d'abord qu'en 2005, la Cour disposait de crédits d'engagement d'un montant de 107.548.618,24 EUR, avec un taux d'utilisation de 87,22%. Suite à l'introduction de la comptabilité d'exercice avec effet à compter du 1^{er} janvier 2005, les états financiers 2005 de la Cour ont fait apparaître un résultat économique négatif de 16.820.000 EUR.

Rappelant les déclarations de la firme KPNG qui a audité les comptes de la Cour et notamment le fait que les comptes pourraient faire l'objet de redressement dans le cadre de la comptabilisation des pensions des membres de la Cour, le Parlement indique que cette dernière a provisionné dès 2004 un compte pour les futures pensions de ses membres. Il demande toutefois que les futurs paiements de pension et la créance à long terme sur les États membres figurent au bilan.

Le Parlement constate également que la Cour a du mal à recruter du personnel qualifié pour plusieurs postes. Dans la foulée, il réaffirme son point de vue selon lequel la Cour pourrait disposer d'une structure plus rationnelle avant le prochain élargissement, en vue de réduire le nombre total de ses membres. Parmi les pistes proposées figure la possibilité déjà utilisée à la BCE d'introduire un système de « tournante » ou comportant un contrôleur général unique.

Parallèlement, le Parlement se félicite du processus d'autoévaluation lancé par la Cour et du consécutif plan d'action adopté par cette institution pour améliorer son fonctionnement. Ce plan d'action devrait être soumis à un "examen par les pairs".

Le Parlement se félicite également des procédures de déclaration d'intérêts financiers des membres, et estime que cette pratique devrait s'appliquer à tous les membres des institutions européennes. Ces déclarations d'intérêt devraient être accessibles sur Internet via un registre public (alors qu'actuellement, elles sont conversées de manière confidentielle par le Président de la Cour). Dans la foulée, le Parlement demande à la Cour de l'informer, d'ici au 30 septembre 2007, des mesures qu'elle prendra pour publier les avoirs de ses membres.